

CHALLENGE DE DRESSAGE 2023

Le challenge de dressage est ouvert uniquement aux paires cavalier/cheval (poney), dont le cavalier est **licencié au GEPL** et membre d'un cercle **affilié** au GEPL, et dont la monture est en ordre d'immatriculation.

SUBDIVISION :

Epreuve Régionales : (Uniquement sur les concours Régionaux du GEPL)

Epreuve 6 : Reprise Initiation Poneys : Régional Licence 02 - 03

Epreuve 8 : Reprise Initiation Cheval : Régional Licence 02 - 03

Epreuve 9 : RLM Niv Initiation (Cheval -Poney) : Régional Licence 02 – 03

Epreuves Communautaires : (Sur concours C2 et C3 du GEPL) - Immatriculation obligatoire

Epreuve 11 : Niv 1 Poneys : Reprise N1 Communautaire Licence 03 – 04 – 06

Epreuve 13 : Niv 1 Cheval : Reprise N1 Communautaire Licence 03 – 04 – 06 - 08

Epreuve 15 : Niv 2 : Reprise N2 Communautaire Licence 03 – 04 – 06 – 08

Epreuve 17 : Niv 3 : Reprise : N3 Communautaire Licence 03 – 04 – 06 – 08

Epreuve 18 : RLM Niv 1 : Licence 03 – 04 – 06 – 08

Epreuve 19 : RLM Niv 2 : Licence 03 – 04 – 06 – 08

Epreuve 20 : RLM Niv 3 : Licence 03 – 04 – 06 – 08

PARTICIPATION :

Le challenge se déroule sur tous les concours de la saison, organisés par le GEPL (**Régionaux, C2 et C3**) organisés au GEPL soit du 01 avril au 31 octobre, sauf concours sur sélection.

Pour participer aux épreuves RLM, il n'est pas nécessaire de participer à l'épreuve classique du niveau correspondant.

Un cavalier peut participer à plusieurs challenges du GEPL.

Une épreuve sera comptabilisée pour le challenge s'il y a au moins **4 participants** à cette épreuve sauf en RLM et dans les épreuves Poneys ou il n'y a pas de minimum de partant requis.

Une paire peut participer au challenge de son niveau et au challenge RLM correspondant.

Lorsqu'une paire cavalier/cheval (poney) change de catégorie pendant la saison, elle recommence à zéro dans sa nouvelle catégorie.

Néanmoins, lorsqu'une paire monte de catégorie et qu'il n'y a plus assez de concours pour participer valablement au challenge du niveau supérieur, la paire peut participer à l'épreuve de son ancien challenge en accès au niveau supérieur (La paire sera évidemment HC) et les points accumulés seront comptabilisés pour le challenge de son niveau initial. Si une paire descend de niveau par obligation en cours de saison elle ne pourra pas participer au challenge durant la saison en cours.

Une paire qui monte du niveau 3 vers le niveau 4 en cours de saison pourra terminer le challenge du niveau 3 en accumulant des points dans les épreuves de niv.3 en C3. (La paire sera évidemment HC)

GRILLE DES POINTS :

Les points seront attribués sur base du classement final de l'épreuve de Handicap, y compris les cavaliers du niveau qui ne participent pas au challenge (**Cavaliers d'autres groupements**) et les cavaliers du niveau supérieur qui participent

Seules les paires qui obtiennent 55% ou plus se verront attribuer des points.

Les points sont attribués de la façon suivante : 100 points au 1er – 90 points au deuxième – 85 points au troisième – 80 points au 4ième – 78 points au 5^{ième} – 76 points au 6^{ième} – 74 points au 7^{ième} et ainsi de suite.

En cas d'ex-aequo, les cavaliers reçoivent les mêmes points.

Exemple : 2 cavaliers premiers, tous les deux reçoivent 100 points mais les 90 ne sont pas attribués et le 3^{ème} reçoit alors 85 points.

CLASSEMENT FINAL :

Pour être classé dans le **challenge Régional** (Réservé aux cavaliers ayant une 02 - 03) et participer à la manche **de la finale**, **la paire** devra avoir participé à un minimum **de sept concours** avec plus de 55 %. Le classement final ne tiendra compte que des 7 meilleurs résultats.

Pour être classée dans le **challenge Communautaire** et participer à la manche Finale , **la paire cavalier/cheval** devra avoir participé à un minimum **de sept concours** avec plus de 55 %.. Le classement final ne tiendra compte que des 7 meilleurs résultats.

Certaines épreuves d'un même niveau peuvent être regroupées.

Exemple : Poneys et Chevaux du niveau 1

Seuls les 10 premiers classés de chaque challenge participeront aux épreuves Finales. Si ex-aequo à la 10^{ème}, tous les cavaliers ex-aequo à la 10^{ème} place participeront à l'épreuve de Finale. En cas de désistement pour l'épreuve finale il n'y a pas de remplacement.

Tout litige sera examiné par la Commission de Dressage et le CA du GEPL, et la décision sera sans appel.

Pour la Commission de Dressage du GEPL.

Francis Carlens